

## Module FFA BF-MTV

Module Transversal

### « Développer une compréhension de la profession dans l'environnement de travail »

Descriptif modulaire

**Compétence  
Opérationnelle  
Subordonnante**

**Réfléchir à sa propre attitude et à son rôle de formatrice ou de formateur en tenant compte de sa biographie et développer son activité professionnelle dans le contexte de travail.**

**Compétences  
développées et attestées**

**Compétences  
partiellement  
développées et attestées**

- Développer et garantir sa propre qualité d'enseignement/d'apprentissage
- Clarifier son propre rôle et influencer en conséquence
- Réfléchir sur sa propre conception de l'enseignement et de l'apprentissage, sur ses propres valeurs, attitudes et normes dans le contexte de son expérience et ressources spécifiques
- Vérifier son propre comportement et l'adapter si nécessaire
- Réfléchir aux problèmes de la pratique et les résoudre au sein d'une équipe collégiale
- Développer et appliquer des stratégies pour la gestion des situations difficiles
- Développer une compréhension de la profession dans son propre contexte de travail
- Libérer son activité professionnelle des préjugés
- Viser l'excellence dans ses activités professionnelles
- Planifier et mettre en œuvre les ressources en personnel et en matériel de façon durable.

**Descriptif succinct**

Ce module comprend un total de 68 heures de formation. A savoir 23 heures d'apprentissage en contact (soit 18 heures réparties sur 3 jours en présentiel de 6 heures chacun et 5 heures à distance) comprenant 12 heures sous forme de supervision et 45 heures d'apprentissage autonome (soit 25h. d'apprentissage autonome guidé et 20h. d'apprentissage autonome individuel).

L'évaluation des compétences comprend une collection de réalisations permettant d'attester de la compréhension propre de la profession et de la réflexion relatives à son rôle de formatrice / formateur, de la qualité de son enseignement et de la gestion de situations difficiles. Un portfolio de compétences se référant au profil de qualification est élaboré par le-la participant-e en vue de la préparation du dossier de performance de l'examen professionnel.

**Compétences  
développées**

Les compétences partiellement développées et attestées ainsi que les compétences partiellement développées non attestées durant ce module font l'objet d'une présentation détaillée en annexe du présent descriptif.

**Contenu traité  
Durant la formation**

Le contenu est traité de manière transversale durant les heures de cours et les heures sous forme de supervision et selon les différents modes d'apprentissage et les situations partagées par les participant-e-s.

- Identité professionnelle et perception de soi et par les autres, réflexion sur les schémas de perception
- Le rôle comme interaction entre la personne, fonctions et attentes
- Mondes, systèmes de valeurs, normes et attitudes personnelles en lien avec sa biographie
- Apprentissage et enseignement de qualité : état actuel de la recherche et théories subjectives
- Concept de praticien réfléchi ; action professionnelle et objectifs de développement personnel
- Liens Institution - formateur-trice, valeurs, normes et conditions cadres dans le contexte d'entreprise
- Méthodes de processus dans la consultation collégiale, stratégies pour le changement de comportement
- Gestion des situations difficiles, stratégies de gestion du stress

**Public cible**  
**Prérequis**

Toute personne désireuse de se former au niveau de la conception et de l'élaboration de sessions de formation pour adultes. Il est toutefois fortement recommandé d'animer des formations destinées à des adultes et d'avoir une expérience dans l'accompagnement des processus d'apprentissage d'apprenants-es adultes. Le groupe de formation peut être constitué de 6 à 16 personnes.

**Approche et stratégie de la formation**

La formation se déroule selon les différentes formes d'apprentissage et d'accompagnement. Chaque compétence à développer et thématique à aborder le sont à partir de la pratique, du vécu et du contexte spécifique des participant-e-s sur la base d'études de cas tirées des situations de travail réelles proposées par les participant-e-s. Des apports et modèles théoriques spécifiques sont apportés pour chaque situation traitée et compétence à développer, soit dans le cadre de l'Accompagnement en Contact en présentiel et à distance soit dans le cadre de l'Apprentissage Autonome guidé et individuel, au travers de documents, références, capsules vidéo communiqués à distance ou mis à disposition sur une plateforme numérique réservée aux participants-e-s de chaque session de cours.

Une réflexion personnelle sur leur propre conception de l'apprentissage et leur profil de formateur/formatrice dans l'accompagnement de groupe et d'individus en formation est favorisée tout au long de la formation en lien avec l'élaboration et la mise à jour d'un portfolio de compétences en rapport avec le profil de qualification et le référentiel du Module FFA BF-MTV.

**Modalités d'apprentissage**

**Apprentissage en Contact**

**L'apprentissage en contact de 23 heures comprend 11 heures de formation et 12 heures sous forme de supervision, soit :**

- 11 heures de formation dont 9 heures en présentiel et 2 heures à distance
- 12 heures sous forme de supervision dont 9 heures en présentiel et 3 heures à distance, sous la conduite d'une formatrice qualifiée en matière de supervision

L'apprentissage en contact à distance doit permettre au/ à la participant-e :

- d'approfondir les thématiques traitées en présentiel
- traiter les thématiques non prises en compte pendant l'apprentissage en présentiel
- de préparer et réaliser la collection de réalisations relative au justificatif de compétences
- d'accompagner l'élaboration et la mise à jour du portfolio de compétences personnel

**Apprentissage Autonome**

**L'apprentissage autonome** de 45 heures comprenant :

**1. L'apprentissage autonome guidé** de 25 heures comprenant :

Des échanges formels et informels, tout au long de la formation, permettent d'accompagner les participants-es en leur proposant, selon leurs besoins, questions et situations de formation, des lectures, des références, des pistes d'approfondissement et de développement. Des tâches spécifiques et ciblées sont demandées au cours de la formation afin de travailler sur la base des situations réelles des participants-es en lien avec les thématiques traitées et les compétences à travailler. Des lectures ainsi que des sources et références sont proposées de manière individualisée.

**Apprentissage Autonome individuel (AAI)**

**2. L'apprentissage autonome individuel** est de 20 heures d'apprentissage gérées individuellement. Cet apprentissage individuel est de la responsabilité de chaque participant-e et comprend :

- la préparation et réalisation des tâches demandées durant la formation
- la prise de connaissance et la prise en compte des documents, fiches théoriques, capsules vidéo mis à disposition sur la plateforme numérique et le temps à consacrer pour leur appropriation et leur application et transfert
- la réalisation du dossier « Justificatif de compétences » (soit la collection de réalisation) et la réflexion sur sa réalisation en lien avec les thématiques à traiter.
- l'élaboration et la mise à jour de son portfolio de compétences

### Justificatif de compétences

Le **justificatif de compétences comprend une collection de réalisations** basée sur 5 situations professionnelles en lien avec un/des thème(s) de réflexion et/ou problématique(s) relatives au champ de la formation d'adultes.

Les activités de formation et/ou situations professionnelles convoquées et leur développement y sont présentés et réfléchis sur la base de diverses contributions (par exemple, des documents écrits, des enregistrements audiovisuels, des présentations soutenues par des médias techniques, des protocoles d'entretien).

Les thèmes pouvant être retenus dans cette collection sont la compréhension propre de la profession, les valeurs, la compréhension de son rôle de formatrice/formateur, la qualité de l'enseignement/l'apprentissage et la gestion des situations difficiles, ainsi que d'autres thèmes. Ceux-ci peuvent être dérivés des compétences d'action dans ce descriptif de module. En tous les cas et au minimum, un protocole d'entretien portant sur l'explicitation d'une situation professionnelle comprenant une problématique spécifique et des pistes de compréhension et d'adaptation en tant que formateur·trice sont attendus.

Les cinq situations retenues pour le justificatif de compétences seront également mobilisées dans le cadre de l'élaboration et/ou de la mise à jour du portfolio de compétences exigé pour la démonstration des 10 compétences partiellement développées et attestées tirées du PQ.

### Evaluation des compétences

L'évaluation des compétences aboutit à l'appréciation « acquis » ou « non acquis ». Le justificatif de compétences obtient l'appréciation « acquis » lorsque tous les critères formels sont entièrement remplis et que les critères portant sur la partie contextuelle ainsi que sur la partie de traitement et de réflexion sont remplis pour l'essentiel.

### Certification

Certificat **FFA BF-MTV**, Module Transversal « **Développer une compréhension de la profession dans l'environnement de travail** ».

Pour l'obtention du certificat modulaire, les conditions suivantes doivent être remplies :

1. Participation active durant les heures en contact prescrites (au moins 80 %)
2. Appréciation « acquis » dans le justificatif de compétences délivré par la formatrice/le formateur du module.
3. Elaboration respectivement mise à jour complémentaire du portfolio de compétences

Spécifique pour la supervision :

1. Participation active : avoir traité une situation en tant que superviseur·se
2. Collaboration active dans le processus de supervision des autres participant·es
3. Une absence au maximum est autorisée

Le certificat délivré pour le Module Transversal **FFA BF-MTV « Développer une compréhension de la profession dans l'environnement de travail »** a une validité de 5 ans pour l'admission à l'examen professionnel.

### Prix

Le coût de la formation s'élève au maximum à **xxx.-** tout compris.

(23 heures d'apprentissage en contact, 45 heures d'apprentissage autonome guidé, documentation, accès à la plateforme numérique, évaluations et suivis des tâches et travaux, certification et taxe de contrôle et d'enregistrement du certificat).

### Responsables de la formation et formateurs

La société **AXECIB** répond entièrement de la qualité de la formation dispensée.

La conception, le pilotage et la conduite de la formation modulaire : **Module FFA BF-MTV** est confiée à **Pierre-Alain Lécho**t & **Catherine den Os**, tous les deux de niveau universitaire et au bénéfice de plus d'une vingtaine d'années de pratique dans la formation d'adultes auprès de publics divers.

### Supervision

La formation dispensée et accompagnée sous forme de supervision est sous la conduite de Martine Germanier, formatrice brevetée et superviseuse au bénéfice d'une licence en Psychologie, d'un DES en Psychologie et Ressources Humaines, d'un diplôme en coaching orienté solution et du Brevet FFA de formateur·trice d'adultes.

## Module FFA BF-MTV

### Profil de Qualification

<b>PQ</b> Profil Qualif.	<b>Compétences développées et attestées durant le module BF-MTV</b>
-	Aucune compétence n'est complètement développée et attestée dans ce module

### Compétences partiellement développées et attestées durant le module

<b>PQ</b> Profil Qualif.	<i>Les compétences sont partiellement développées de manière transversales au travers des différentes modalités d'apprentissage</i>
C3	<b>Développer et garantir sa propre qualité d'enseignement/d'apprentissage</b> (MDA, MDD, MDI) <sup>1</sup>
H1	<b>Clarifier son propre rôle et influencer en conséquence</b> (CF, MDA) <sup>1</sup>
H2	<b>Réfléchir sur sa propre conception de l'enseignement et de l'apprentissage, sur ses propres valeurs, attitudes et normes dans le contexte de son expérience et ressources spécifiques</b> (CF, MDA, MDD, MDI) <sup>1</sup>
H3	<b>Vérifier son propre comportement et l'adapter si nécessaire</b> (CF, MDA) <sup>1</sup>
H4	<b>Réfléchir aux problèmes de la pratique et les résoudre au sein d'une équipe collégiale</b> (MDA) <sup>1</sup>
H5	<b>Développer et appliquer des stratégies pour la gestion des situations difficiles</b> (MDA) <sup>1</sup>
H7	<b>Développer une compréhension de la profession dans son propre contexte de travail</b> (MDA, MDD, MDI) <sup>1</sup>
I4	<b>Libérer son activité professionnelle des préjugés</b> (CF, MDA, MDI) <sup>1</sup>
I7	<b>Viser l'excellence dans ses activités professionnelles</b> (MDI) <sup>1</sup>
I9	<b>Planifier et mettre en œuvre les ressources en personnel et en matériel de façon durable.</b> (CF, MDA, MDI) <sup>1</sup>

<b>PQ</b>	<b>Compétences partiellement développées mais pas attestées durant le module</b>
H6	<b>Anticiper et prendre en compte les changements, les incertitudes, les contradictions et la complexité dans ses propres mises en œuvre didactiques</b> (MDA, MDD) <sup>1</sup> (MDI) <sup>2</sup>
I2	<b>Préserver l'intégrité des participants-es</b> (CF) <sup>1</sup> (MDA) <sup>2</sup>
I5	<b>Accepter les diverses orientations de valeurs et procéder à des changements de perspective</b> (MDA) <sup>2</sup>

<sup>1</sup> la compétence est partiellement développée durant ce module obligatoire mais n'y est pas attestée

<sup>2</sup> La compétence est partiellement développée et attestée durant ce module obligatoire

## Voies de Recours

### Voies de recours et répétition

Dans le cas d'un résultat d'évaluation « non acquis », il est possible de déposer un recours écrit et motivé auprès du prestataire du module dans un délai de 30 jours. Le prestataire du module peut prendre les décisions suivantes :

- approbation du bien-fondé du recours (dans ce cas, le justificatif de compétences du module portera l'appréciation : « acquis »)
- répétition
- rejet du recours.

Contre la décision du prestataire du module, il est possible de présenter un recours écrit et motivé auprès de la CAQ dans les 30 jours. La CAQ vérifie que la procédure s'est déroulée correctement d'un point de vue formel. Une avance de CHF 350.- doit être versée pour les frais de procédure. Ce montant sera remboursé si le recours est accepté.